



FEDERATION DE LA POLONIA DE FRANCE FEDERACJA POLONII FRANCUSKIEJ

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

J.O. du 24 avril 2004 sous n° 1014

Siège social : 20 rue Legendre 75017 PARIS ; Site : www.poloniadefrance.asso.fr

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le 10^{ème} anniversaire de la création de la Fédération de la Polonia de France approche.

Nous avons un devoir de mémoire envers tous les militants polonais et français qui ont œuvré ensemble pour former une organisation représentative des Polonais en France.

Les associations polonaises, franco-polonaises et françaises ont travaillé pendant des mois pour rédiger les statuts de la FPF. Les **12, 13 et 14 mars 2004**, elles se sont rassemblées dans le prestigieux Palais du Luxembourg, du Sénat français, afin de couronner leurs efforts et proclamer la création de la Fédération de la Polonia de France. Elles étaient particulièrement soutenues dans leurs tâches et leur volonté d'œuvrer pour le bien de nos compatriotes en France, par les plus hautes autorités polonaises et françaises en activité à l'époque.

Parmi ces autorités, nous rappelons l'importance des acteurs suivants dans la réussite de ce projet : le Président de la « Wspólnota Polska » Professeur Andrzej Stelmachowski, le délégué de l'Episcopat Polonais pour l'Emigration Mgr Ryszard Karpinski - ainsi que le Président du Groupe Sénatorial d'Amitié France-Pologne en France M. Yann Gailard et l'Ambassadeur de la Pologne en France M. Jan Tombiński. Les manifestations solennelles se sont déroulées aussi au pied de l'Arc de Triomphe, à l'Ambassade de Pologne, et furent bénies pendant la messe à l'église polonaise de l'Assomption de Notre Dame, lieu sacré des catholiques polonais.

Nous invitons tous ceux qui ont consacré leur savoir, leur temps et leur énergie à se joindre au jubilé. Nous voudrions leur rendre hommage pour leurs efforts considérables, leur dévouement et leur loyauté sur le sol français.

Nous tenons à célébrer ce 10^{ème} anniversaire de la création de notre Fédération. Notre projet prévoit que les conférences et différentes festivités auront lieu entre le **1 et le 4 mai 2014 à Paris**. Afin de réaliser cette entreprise, nous souhaitons vous associer à l'organisation de cet important événement grâce à des échanges constructifs d'informations. Nous disposons d'un an pour bien préparer cette rencontre.

Nous convions ainsi toutes les associations de cette époque-là qui ont pris la position d'« observateurs » et les nouvelles associations qui se sont constituées depuis lors à participer à cette fête de la Polonia de France. Les statuts et la charte de la Polonia de France s'adressent à tous ceux qui se soucient de l'unification du mouvement polonais en France. Surmonter nos différends ne dépend que de nous.

Nous déclarons que l'année 2014 soit l'année de la Polonia en France.

Paris, le 25.03.2013

Le Président

Stanislaw ALOSZKO